

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-7/07

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BALLOT Jacques

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM Trois Moulins Habitat lors de la séance du 27 juin 2008 - Modification d'un article de la convention

Lors de la séance du 27 juin 2008, le Département a accordé sa garantie, à hauteur de 90 %, aux emprunts finançant une opération de construction de 47 logements à Bussy-Saint-Georges. En contrepartie, la SA d'HLM Trois Moulins Habitat s'était engagée à lui réserver 5 logements.

Or, maintenant que la construction de ces logements est achevée, la SA d'HLM propose de réserver 8 logements au profit du département (soit 3 logements de plus), en application des nouvelles règles du Département en matière d'octroi des garanties départementales.

Aussi, il convient de modifier l'article 7 de la convention de 2008 concernant le nombre de logements réservés au profit du Département.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°4/19 en date du 27 juin 2008, relative à l'attribution d'une garantie d'emprunt à la SA d'HLM Trois Moulins Habitat concernant la construction de 47 logements, ZAC des cents Arpents, à Bussy-Saint-Georges,

Vu la demande formulée par la SA d'HLM Trois Moulins Habitat tendant à obtenir la modification du nombre de logements réservés,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

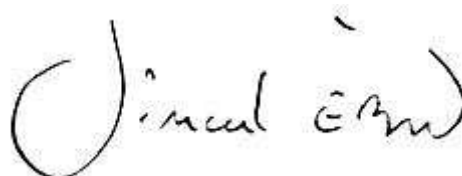
DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant à la convention du 28 août 2008 à passer avec la SA d'HLM Trois Moulins Habitat, telle que jointe en annexe de la présente délibération, et visant à modifier le nombre de logements réservés au profit du Département,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cet avenant à la convention du 28 août 2008.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ